

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE (+ procuration de P. GAILLARD), A. LOYET (+ procuration de A. BASTIDE), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE (+ proc de P. MANENT), L. JOFFRE, L. BUFFET, G. SAUCLES (+ proc de C. PASTRE), R. MOULIN, J. DAURY. (+ procuration de JP. LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), B. MEISS (+procuration de P. ROUX), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE) P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+procuration de JC. FLORY) et R. LACROTTE.
Mesdames R. DUPLAN, MC JOUVE, MN. DURAND, F. DUMAS, C. FAURE, C. SUCHET, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, F. VOLLE et C. GARCIA (+ procuration de M. TOURVIELHE)

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 38

Procurations : 11

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 21/09/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, et Mesdames M. ALLAMEL, M. DUBOIS, F. NOGIER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Marché public 2018-19. Procédure adaptée / Travaux en vue de la requalification de la zone d'activités Lucien Auzas à LAVILLEDIEU.

Dans le cadre du marché de travaux à intervenir, une consultation a été publiée le 29/08/2018 sur le site ACHAT, le site CCBA, et dans la rubrique annonces légales du Dauphiné Libéré le 31 août 2018.

S'agissant d'un marché dont le montant prévisionnel est inférieur aux seuils européens, la publication est soumise à procédure adaptée sans intervention de la commission d'appel d'offres.

Le marché est décomposé en deux lots :

Lot 1 : Terrassements et voiries

Lot 2 : Réseaux hydrauliques (avec prestation supplémentaire éventuelle /PSE).

Il comporte une clause d'insertion sociale (emploi de personnel en demande d'insertion, intérimaire, demandeur d'emploi... pour une durée de 1 705 heures sur le lot 1 et 541 heures sur le lot 2)

A l'issue de la procédure, le nombre d'offres reçu est de : 2 pour le lot 1 - 3 pour le lot 2
Une offre, concernant le lot 2, a dû être déclarée irrégulière car incomplète et non conforme aux clauses énoncées dans le règlement de consultation.

Les offres ont été soumises à première analyse le 25 septembre 2018 ; une négociation a été ensuite engagée avec les candidats. Après deuxième analyse des offres, le 26/09/2018, le classement des entreprises a été établi au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation (Valeur technique de l'offre : 45% et prix des prestations : 55%)

Classement obtenu par les entreprises, pour le lot 1:

	Offre initiale HT	Offre négociée HT	Classement INTITIAL	CLASSEMENT FINAL
COLAS	949 991.61€	794 879.23€	90.50/100	98.00/100
EUROVIA	819 770.36 €	811 709.88 €	100.00/100	98.86/100

Classement obtenu par les entreprises, pour le lot 2 :

	Offre de base initiale HT et PSE HT	Offre de base négociée HT et PSE HT	Classement INTITIAL	CLASSEMENT FINAL
RAMPA	579 880.50€ 233 835.00 €	406 160.50€ 173 705.00 €	50.90/100	69.30/100
BERTHOULY	293 396.00 € 48 674.00€	281 579.80 € 46 690.00€	100.00/100	100.00/100

Où l'exposé du Président,
Considérant le montant des offres et le classement des candidats arrivés à la première position,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer les actes d'engagement et toutes pièces relatives à l'exécution du marché 2018-19 avec les entreprises désignées ci-dessous :
 - EUROVIA pour le lot 1, pour un montant global HT de 811 709.88 € ;
 - BERTHOULY pour le lot 2, pour un montant global HT de 281 579.80 € (la PSE n'étant pas retenue).

La dépense sera imputée au budget général en section d'investissement au chapitre 23 (article 2317)

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 28 septembre 2018
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20180927-DEL27092018-03-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018